

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Analyse et echos du 1er février (D&S)

- Social - Printemps 2003 -

Date de mise en ligne : samedi 1er février 2003

Démocratie & Socialisme

Le texte transformé a été copié dans le presse-papier : il ne vous reste plus qu'à le coller (Ctrl-V) dans SPIP. Bonne chance !

Divers echos des 500 000 manifestants de samedi

Comme prévisible les manifestations du 1er février ont été massives Et comme prévu, elles ont placé en mot d'ordre central "37,5 annuités pour tous public et privé" Avec un sûr instinct, les manifestants ont mis en avant l'unité et la solidarité : or comment être solidaire, sans lier le sort du public et du privé, comme être unitaire sans un mot d'ordre commun ?

Les fonctionnaires savent que c'est en défendant fermement le retour aux 37,5 pour le privé qu'ils se battent le mieux contre Raffarin qui veut les contraindre à 40 annuités Et tous ont également mis en avant le taux de remplacement : 75 %, taux plein à 60 ans ! Or comment avoir un taux plein à 60 ans, comment sérieusement défendre la retraite à 60 ans, si on est obligés de travailler 40 ans ? Même à 37, 5 annuités chacun sait que c'est difficile : car, en effet, la moyenne **réelle** de travail des salariés est aujourd'hui de 37 annuités !

Le gouvernement qui prétend porter cela à 40 ans, sait ce que cela signifie : une "pré-retraite" à bas prix d'au moins trois ans, et ensuite une retraite diminuée par le calcul sur les 25 meilleures années. Les mesures Balladur qui sont en vigueur depuis 31 jours (depuis le 1er janvier 2003) vont abaisser substantiellement le niveau de vie des retraités : avec les manifestants, nous exigeons leur abrogation !

Les 500 000 manifestants du 1er février ne sont que l'avant-garde, la première étape de la mobilisation : Raffarin a attendu déloyalement que les manifestants aient fini de défiler pour abattre ses cartes, et encore, nous dit-on, il n'entrera pas dans tous les détails devant le CES, ce jour, il ne fera qu'un "discours de la méthode", (or le diable est justement dans les détails) mais le calendrier qu'il doit proposer, imposera que le Parlement vote avant fin juin...

D'ici fin juin, il y aura d'autres manifestations d'ampleur nationale, soyons en certains ! Le printemps sera chaud.

A cela s'ajoute les plans sociaux (Daewoo, Metaleurop, ACT, Air Lib, Palace Parfums, Arcelor) où les patrons voyous agissent d'autant plus facilement que M François Fillon a suspendu la loi de modernisation sociale sur les licenciements, et également suspendu les articles de loi qui imposaient un contrôle des fonds publics donnés aux entreprises... On ne peut rien faire, déclare Fillon, "c'est comme vouloir empêcher la maladie"... Comme si on négligeait le rôle de la prévention, des vaccins, des dépistages, et... des soins ! Les licenciements ne sont, la plupart du temps, pas des fatalités, et les salariés qui en sont victimes pourraient en être protégés si la puissance publique s'en donnait les moyens juridiques par un nouveau contrôle administratif.

Nous proposons : 1°) que pour tout licenciement (l'immense majorité d'entre eux ont lieu dans des 97% d'entreprises de moins de 50 salariés) il y ait une possibilité de recours des salariés concernés et de leurs institutions représentatives auprès de l'inspection du travail, et lorsqu'il y apparaît un "doute manifeste" sur leur caractère abusif, les licenciements puissent être suspendus. Que dans ce cas, ce soit à l'employeur de plaider son dossier devant le juge compétent. 2°) que les articles de la loi de modernisation sociale soient rétablis, dans les entreprises de plus de 50 salariés, permettant aux syndicats et aux institutions représentatives du personnel (IRP) de concevoir et proposer des alternatives aux licenciements, que le contrôle des fonds publics soit établi, que des sanctions soient réelles (remboursement des fonds, lourdes pénalités en faveur des salariés et de l'Assedic) en cas de fraude, de délocalisation ou d'externalisation abusive. Dans ces cas de licenciements boursiers, abusifs, l'administration du travail aura également le pouvoir de suspendre les mesures jusqu'à ce que soit trouvée une alternative, ou un reclassement effectif.